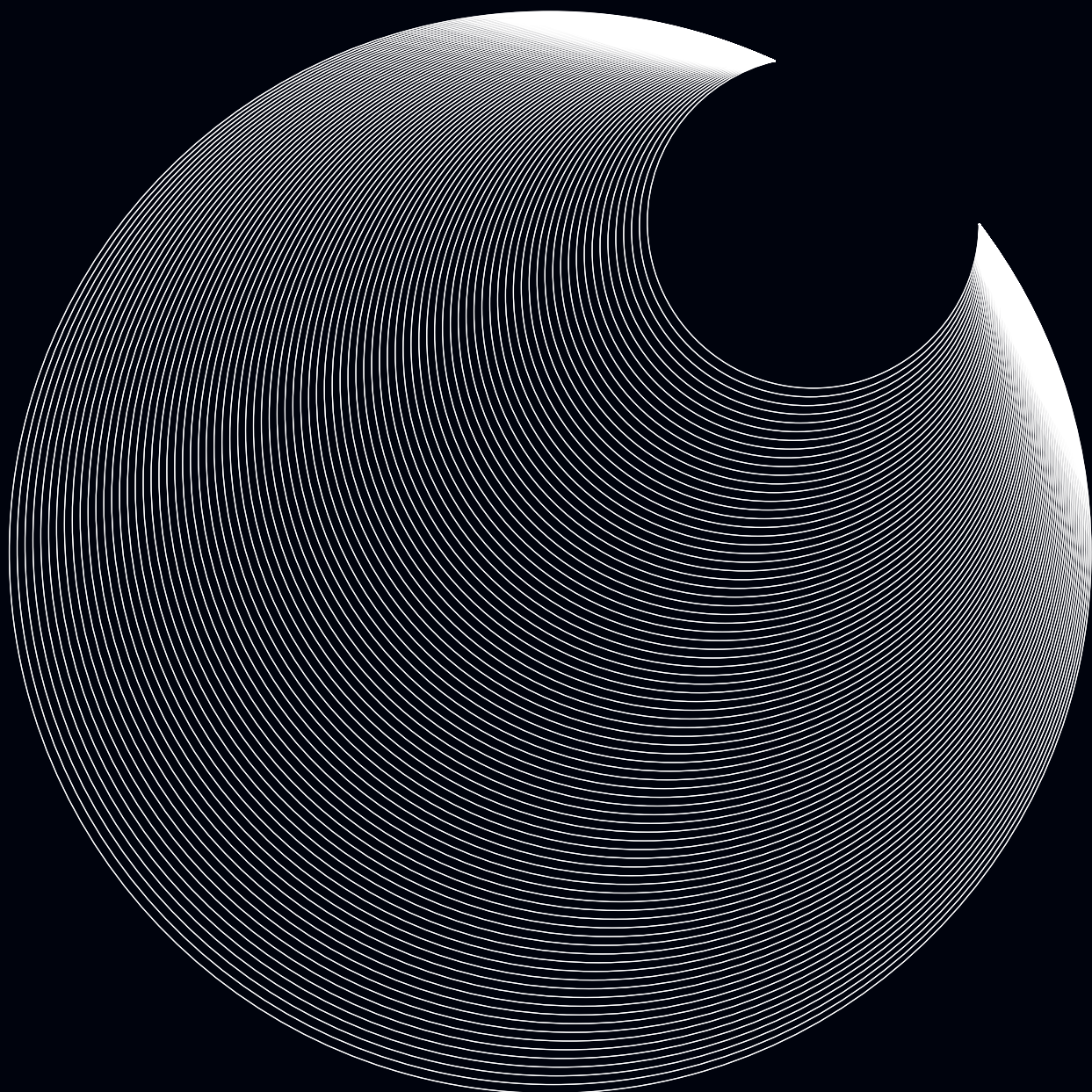
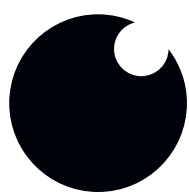


Rapport Annuel 2019



ins-fr.ch



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg

Avec ses 2 mandats de l'Etat de Fribourg et ses 8 mandats avec les commissions paritaires, l'Inspectorat chantiers Fribourg est l'organe de contrôle du canton, dans le domaine de la construction. L'avantage de ce principe est la synergie de contrôle sur les chantiers.

Sommaire

Rapport Annuel 2019.

Philosophie	6
L'inspectorat 2019 en bref	8
Historique	10
Retrospective 2019	12
Portrait de l'association	14
Organisation et activités	16
Rapport financier	22
Finances en détail	26
Statistiques	30
Référencements	42

Philosophie

Le mot du président.

Les années se suivent et ne ressemblent pas même si le travail de l'ICF reste identique.

Le monde politique a enfin entendu les demandes souvent formulées par le monde du travail et l'année 2019 a vu l'élaboration et l'adoption de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail (REMT). L'ICF a été consulté et a pu faire valoir son avis fondé sur l'expérience dans le cadre des discussions préalables.

Les adaptations nécessaires au niveau pratique découleront particulièrement du nouveau règlement de la loi sur l'emploi et le marché du travail (REMT) qui devra préciser les modalités d'exécution. Par la force des choses, ces modifications auront une influence sur le futur mandat de prestations à conclure entre l'ICF et le Service public de l'emploi.

De nouvelles compétences ayant été octroyées aux inspecteurs, il s'agira bien évidemment de coordonner le rôle des différents intervenants et d'organiser la coordination et la coopération entre ces derniers.

Cette évolution représente un nouveau défi pour l'ICF qui est motivé et prêt à le relever.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'J' followed by 'Piller'.

Jacques Piller
Président

Le mot du responsable.

Les objectifs annuels demandés par nos mandants sont respectés en cette année 2019, ce qui est très réjouissant. Il n'est pas toujours facile d'atteindre les quotas des contrôles des travailleurs détachés (Ldét). Les demandes exigeantes du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sont parfois contraignantes pour les contrôles quotidiens.

Depuis quelques années, les finances de l'Inspectorat chantiers Fribourg (ICF) vont bon train. Le système financier mis en place depuis 2017 est efficace, il pérennise la stabilité de l'inspectorat. La transparence des chiffres est appréciée de tous.

L'ICF met tout en œuvre pour avoir une étroite collaboration avec ses partenaires et ses mandants. Il paraît nécessaire de pouvoir échanger de manière optimale afin d'obtenir des résultats positifs. Le conseil d'administration (CA) qui se rencontre plusieurs fois par année facilite ces échanges.

Les différentes discussions pour élargir ou renforcer les contrôles de l'ICF se veulent motivantes. L'expérience de l'inspectorat, forte de 20 ans, dans le domaine des contrôles des chantiers démontre les capacités de pouvoir offrir une riche synergie de contrôle à ses mandants.



Mike Aguet
Responsable de l'inspectorat

L'inspectorat 2019 en bref

Quelques chiffres intéressants.

Nombre de rapports de contrôles

219

Travail au noir
TN

302

Travail détaché
Ldét

374

Conventions de travail
CCT

974

Environnement
SEn

1869

Au total

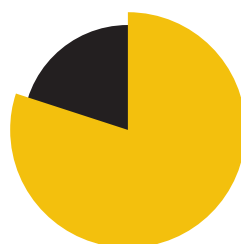
Nombre d'ouvriers contrôlés

483

Travail détaché
Ldét

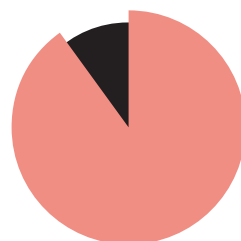
750-455

Conventions de travail – Travail au noir
CCT-TN



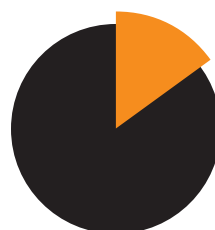
80%

Chantiers sans problème
de gestions des eaux



90%

Chantiers sans problème
de gestions des déchets



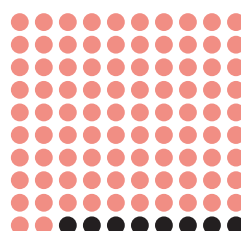
15%

Machines sans filtre
à particules



28

Personnes
en fuite



92

Dénunciations
réalisées

CHF **811'000**

Budgets 2019
Inspectorat chantiers Fribourg

Contrôle travail au noir TN	CHF 180'000
Contrôle travail détaché Ldét	CHF 307'400
Contrôle conventions de travail CN-CCT	CHF 162'500
Contrôle environnement SEn	CHF 160'000
Autres produits	CHF 1'100

Total produits CHF **811'000**

Charges salariales	CHF 655'000
Charges administratives	CHF 26'500
Infrastructures	CHF 66'400
Frais de fonctionnement	CHF 70'400
Frais financiers	CHF -7'300

Total charges CHF **811'000**

**Equivalents à
plein temps**

Travail au noir TN **1.2 EPT**

Environnement SEn **1.2 EPT**

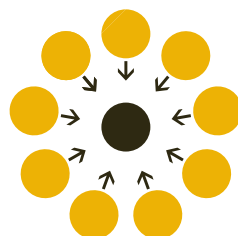
Conventions de travail CCT **1.0 EPT**

Travail détaché Ldét **2.3 EPT**

3 femmes – 7 hommes

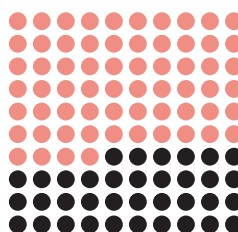
CHF **111'033**

**Amendes
infligées aux Ldét**



9

**Mandats de
prestations avec les CP**



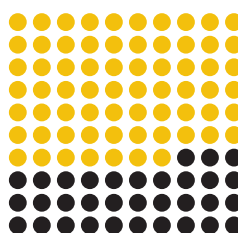
64

**Rapports
du samedi**



48%

**Problèmes salariaux
des CCT**



67

**Rapports avec
la police**

Historique

Des balbutiements à nos jours.

Fin du siècle

La phase préparatoire

Dans le secteur de la construction du canton de Fribourg, les partenaires sociaux et l'Etat n'ont pas attendu l'adoption d'une législation fédérale pour lutter contre le travail au noir. Comme les cantons de Vaud et de Genève, Fribourg a été un précurseur dans ce type de lutte.

À la fin des années 90, un groupe de travail composé de représentants de l'Etat ainsi que des associations d'employeurs et d'employés a étudié la possibilité de mettre en place différentes structures non seulement pour lutter contre le travail illicite dans le secteur principal de la construction, mais aussi pour contrôler l'application des conventions collectives de travail sur les chantiers.

2000—2007

La commission tripartite de surveillance du travail au noir

Dans le courant de l'année 2000, une commission tripartite de surveillance du travail au noir dans la construction a été créée. Celle-ci était composée de 4 représentants de l'Etat, 4 représentants des associations des employeurs, 4 représentants des associations de travailleurs, d'un Président neutre et d'un secrétaire. Cette commission avait pour mission d'instituer la lutte contre le travail au noir, d'en suivre l'évolution et d'en rendre compte au Conseil d'Etat.

La commission a dû préparer une base légale. Celle-ci a été adoptée au milieu de l'année. Dans l'intervalle, la commission a pris contact avec les autres institutions. Il y avait notamment la CCC qui effectuait des contrôles de l'élimination des déchets de chantiers et certaines commissions paritaires qui effectuaient des contrôles des conditions de travail. Les institutions concernées se sont rendu compte des synergies à développer au niveau des divers contrôles effectués sur les chantiers.

Début 2003, la commission dispose de deux inspecteurs à plein temps pour réaliser les contrôles relatifs au travail au noir et les autres contrôles qui lui sont confiés. En novembre de cette même année, une ordonnance introduisant des émoluments est prise par le Conseil d'Etat. Ainsi, une partie des frais de fonctionnement pourra être couverte.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2007—2009

La commission paritaire de contrôles dans la construction

Vers le milieu de l'année 2007, au vu de l'entrée en vigueur de la législation fédérale sur le travail au noir, l'Etat annonce son retrait de la commission pour le 31 décembre de cette même année. Cela signifie que la commission tripartite va se transformer, de fait, en commission paritaire.

Une base légale cantonale étant nécessaire pour l'application de la législation fédérale, il en arrête les dispositions en prononçant une ordonnance, à titre transitoire. Ces dispositions seront reprises par la future Loi sur l'Emploi et le Marché du Travail (LEMT), mise en consultation en fin 2005. En raison de plusieurs reports, le projet précité n'a pu être présenté au Grand Conseil dans les délais prévus. L'article 9 de cette ordonnance prévoit la délégation des contrôles dans le secteur de la construction à un tiers.

Les associations des employeurs et des employés, constituant la commission paritaire de contrôles dans la construction (CPF) à partir du 1^{er} janvier 2008, prennent conscience que le statut de « commission » n'est pas une forme juridique très appropriée. C'est pourquoi ils créent une association au sens des articles 60 et suivant du Code civil suisse.

Au début de l'année 2002, le Conseil Fédéral publie un message relatif à la future législation fédérale en matière de lutte contre le travail au noir. Au vu de son contenu, la Commission hésite à développer sa structure de contrôle, car elle devra être réadaptée dans un avenir plus ou moins proche. Les parlementaires ayant de la peine à trouver un consensus, la loi fédérale mettra encore trois ans pour son adoption et six ans pour être mise en vigueur, finalement, le 1^{er} janvier 2008.

2009—2018

L'Inspectorat chantiers Fribourg

Dès le 1^{er} janvier 2009, cette association, dénommée « Association Fribourgeoise de Contrôle » (AFCo), reprend et poursuit les activités de la CPF.

2013 a été une année à marquer d'une pierre blanche, car les dirigeants de l'association ont choisi de s'organiser et de se structurer différemment. Jusqu'ici, l'association donnait un mandat de gestion à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Les inspecteurs étaient conduits par le secrétaire responsable. Pour l'avenir, un responsable d'inspectorat est engagé directement par l'association. Son activité partagée entre la gestion de l'association et du personnel ainsi que des tâches de contrôles l'absorbent pleinement d'où son engagement avec un taux d'occupation à 100%

Les dirigeants de l'association décident aussi d'améliorer les infrastructures. Le 16 novembre 2013, l'AFCo emménage dans de nouveaux bureaux sis au 1^{er} étage du bâtiment administratif de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs. Ces locaux, beaucoup plus spacieux et mieux éclairés offrent aux collaborateurs des conditions de travail bien plus agréables. Des investissements importants sont consentis pour l'achat de mobilier de bureau et de matériel informatique. En juin 2015, l'AFCo emménage dans des nouveaux locaux à Givisiez.

Retrospective 2019

Faits marquants.

L'année 2019 est une année complète est très satisfaisante dans beaucoup de domaines. Les Commissions Paritaires et les différents services de l'État nous demandent des objectifs précis. Si bien que ceux-ci ont été tous respectés, il est bien évident que ces quotas ne sont pas la seule grande priorité de l'inspectorat. Cette déclaration peut vous surprendre, mais la priorité de l'Inspectorat chantiers Fribourg reste la qualité de son travail. Il est très important de transmettre des rapports de qualité avec des informations précises afin que les instances pour lesquelles ces enquêtes sont déterminantes soient utilisables.

Le contrôle des travailleurs détachés est un travail conséquent dans notre organisation, tant au niveau du contrôle sur les chantiers qu'au niveau de l'enquête administrative. J'ai eu l'occasion de me rendre compte à travers certaines discussions que cette loi est encore peu connue. Oui ! des entreprises étrangères faisant partie de l'Union européenne peuvent travailler en Suisse, bien évidemment sous certaines conditions et en respectant nos règles et conditions de travail. C'est pourquoi nous les contrôlons.

L'année dernière, la CP du nettoyage a décidé d'augmenter son quota des contrôles des entreprises suisses de manière drastique. L'année 2019 nous permet d'avoir le recul nécessaire pour en tirer un bilan. Pour les inspecteurs, ces contrôles sont nouveaux, pas dans la manière de les réaliser, mais dans la façon de les observer. Les acteurs du nettoyage ont souvent des horaires irréguliers et des conditions de travail peu enviable.

Le Service de l'Environnement (SEn) a proposé à l'ICF d'élargir ses compétences de contrôle. Depuis 2014, les contrôles des déchets, de l'air et de l'eau font partie intégrante des contrôles. Dès 2020, le contrôle des sondes géothermiques est venu compléter le contrôle dans le domaine de l'eau. Une phase test pour le domaine du contrôle des sols aura lieu en 2020.

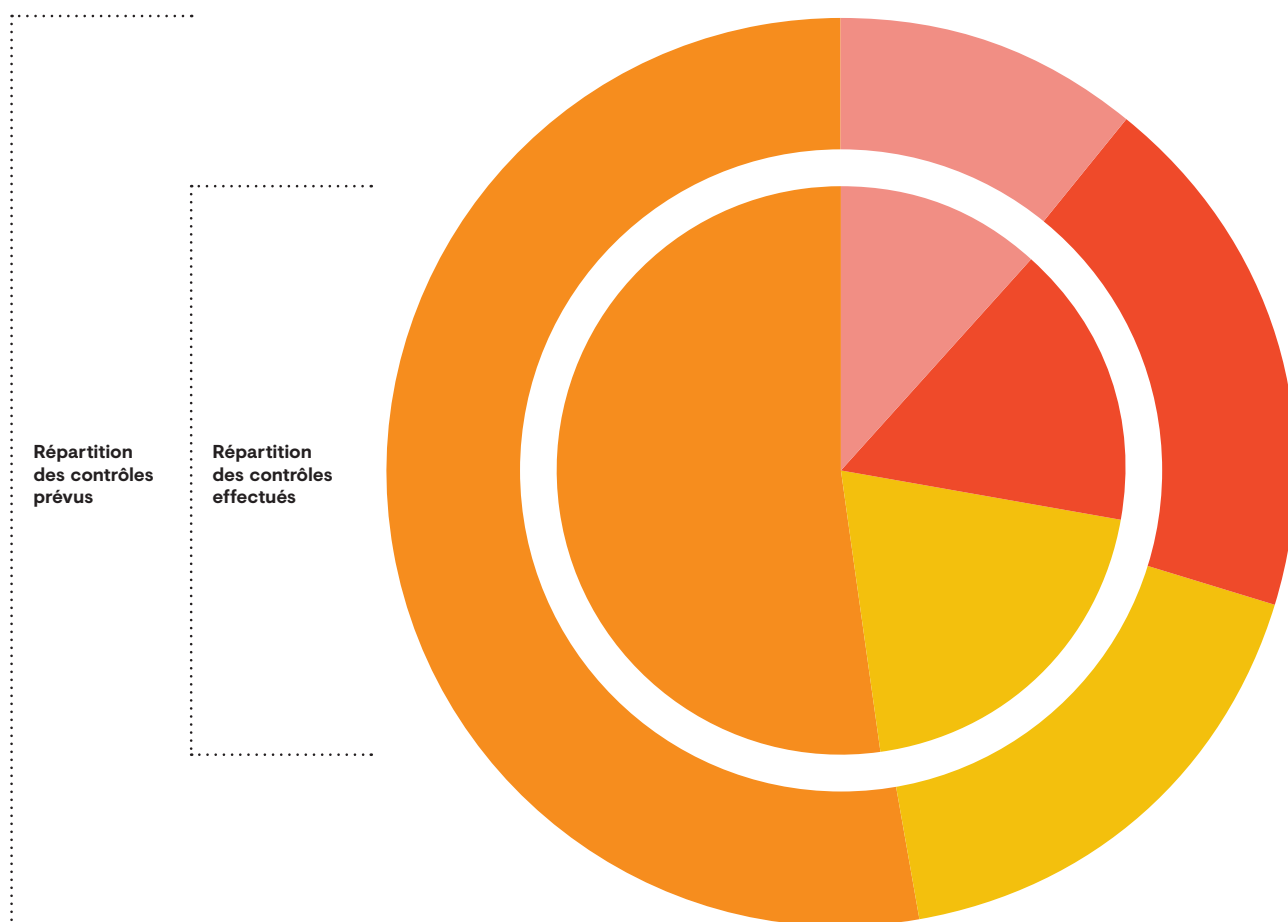
Notre organisation des contrôles du samedi fonctionne

bien. Nous ne vous cachons pas que ces sorties de fin de semaine sont compliquées. Le travail du samedi peut être comparé souvent à une organisation parallèle au travail de la semaine, ce qui complique les enquêtes des inspecteurs. Cependant il est important de rappeler que les employeurs et les employés ont des devoirs et des obligations à respecter pour le travail de la semaine, mais également pour celui du samedi. Il n'est pas interdit de le pratiquer, mais il faut se renseigner auprès des différentes instances avant de s'engager.

Le système financier proposé et accepté en 2017 par les mandants de l'ICF a fait ses preuves. Nous pouvons parler aujourd'hui de pérennité financière à l'Inspectorat. La proposition de renflouer annuellement l'ancien mauvais capital à travers un montant annuel fixe dans les charges a été comprise de tous. C'est pourquoi, à ce jour, l'ICF obtient de bons résultats, et ce, grâce à ses mandants. Néanmoins, l'objectif de l'inspectorat reste finalement de finir avec un résultat proche d'une faible différence entre les produits et les charges.

Nous ne pouvons pas clôturer ce chapitre sans oublier la modification de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Le Grand Conseil fribourgeois avait accepté unanimement la motion déposée à l'époque. Puis ce dernier a également accepté la proposition de la modification de la LEMT avec quelques modifications nécessaires. Cela démontre bien que le canton de Fribourg souhaite lutter efficacement contre le travail au noir. Maintenant la modification du règlement de la loi sur l'emploi et le marché du travail (REMT) reste un travail important et surtout déterminant pour le futur mandat de prestation entre le Service Public de l'Emploi (SPE) et l'ICF. Ce fléau touche bien évidemment la construction, un des domaines les plus concernés, mais il ne faut pas oublier les autres domaines.

Les bons résultats de l'Inspectorat chantiers Fribourg actif dans tous les contrôles des activités de la construction, sauf pour la sécurité et santé au travail, sont à relever grâce aux excellentes collaborations avec ses partenaires et mandants.



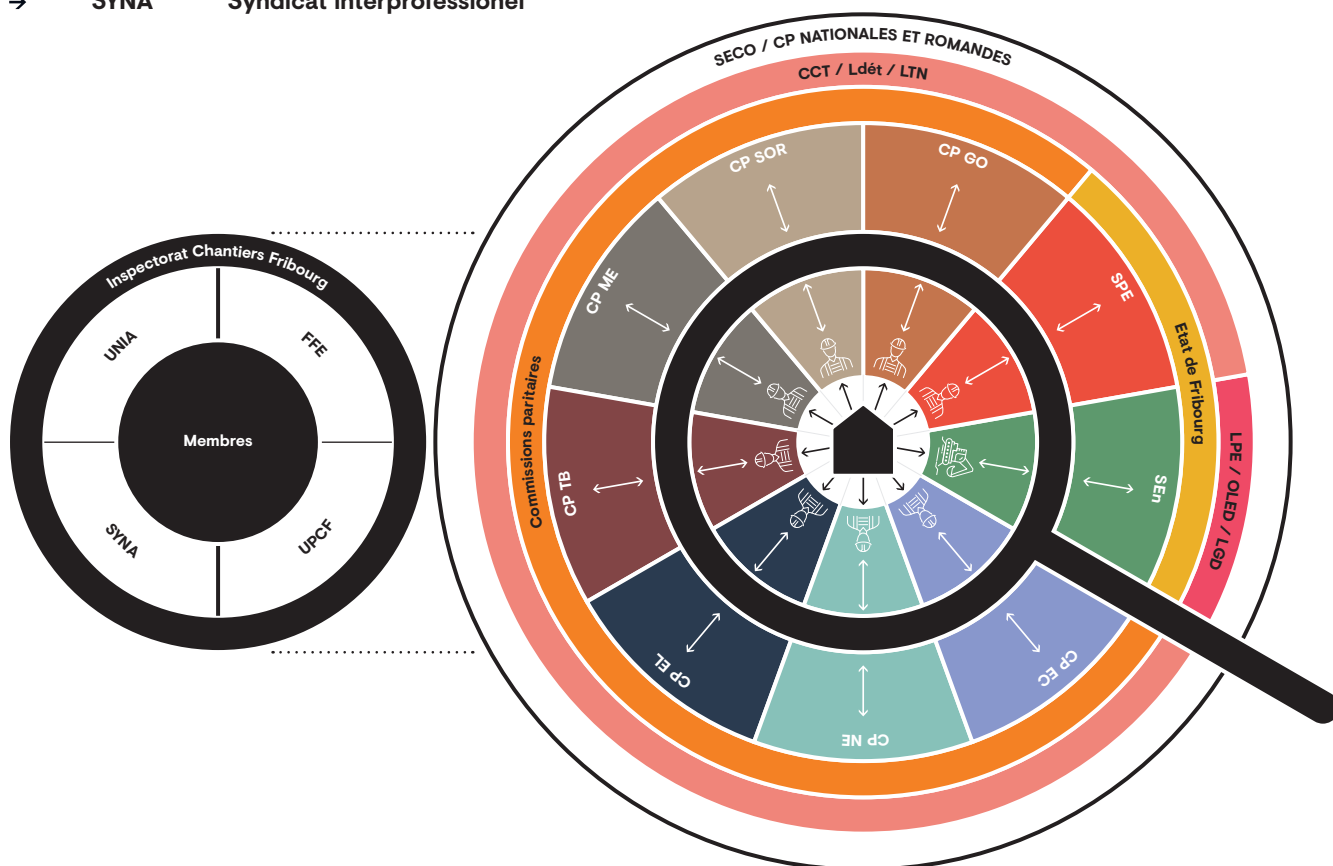
Type de contrôle	Nombre prévus	Nombre effectués	Différence nombre	Différence %
Travail au noir TN	200	219	+19	+9.50%
Travail détaché Ldét	346	302	-44	-12.72%
Conventions de travail CN-CCT	320	374	+54	+16.88%
Environnement SEn	960	974	+14	+1.46%
Total	1826	1869	+43	+2.35%

Portrait de l'association

Notre association, par son inspectorat, réalise l'ensemble des contrôles sur les chantiers dans le canton de Fribourg.

Nos membres

- FFE Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- UPCF Union Patronale du Canton de Fribourg
- UNIA Le Syndicat
- SYNA Syndicat interprofessionnel



Nos buts

L'Inspectorat chantiers Fribourg reçoit des mandats de prestations conclus avec différents mandants dont les tâches et les compétences liées aux contrôles lui sont déléguées.

Nos contrôles s'effectuent sur la base des conventions et des lois suivantes :

	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
	CPN	Commissions paritaires nationales
	CPR	Commissions paritaires romandes
	CCT	Conventions collectives de travail
	Ldét	Loi sur le travail détaché des entreprises étrangères
	LTN	Loi sur le travail au noir
	LPE	Loi sur la protection de l'environnement
	OLED	Ordonnance sur les déchets
	LGD	Loi sur la gestion des déchets

Nos mandants

Etat de Fribourg

-  **SEn** Service de l'environnement
-  **SPE** Service public de l'emploi

Commissions paritaires (CP)

-  **CP GO** Secteur principal de la construction
-  **CP SOR** Second oeuvre
Bois / Plâtre et peinture / Carrelage
-  **CP ME** Métallurgie
-  **CP TB** Branche des techniques du bâtiment
-  **CP EL** Domaine de l'électricité
-  **CP NE** Nettoyage
-  **CP EC** Echafaudage
-  **CP IS** Isolation
-  **CP EE** Enveloppe des édifices

Nos organes

La structure de notre inspectorat est composée :

- d'une assemblée générale
- d'un conseil d'administration
- d'un organe de révision

Elle est complétée par deux éléments d'exécution, soit :

- le secrétariat
- l'inspectorat

Organisation et activités

La force de l'inspection est son organisation paritaire entre syndicat et patronat. Les prises de décisions par consensus au sein du conseil d'administration relèvent de la bonne marche de l'ICF.

1 Assemblée générale

Fonction	Nom	Partenaire
Président	Jacques Piller	
Responsable	Mike Aguet	ICF
Membres	Jacques Vial	UPCF
	Armand Jaquier	UNIA
	Jean-Daniel Wicht	FFE
	Thierry Jaquet	SYNA
	Daniel Bürdel	UPCF
	Robin Schwab	UNIA
	Jacinthe Joye	FFE
	Marie-Louise Fries	SYNA
Nombre de séances	1	
Mutation	–	

L'assemblée générale est composée par les délégués des associations membres selon une répartition paritaire fixée dans les statuts.

L'assemblée générale a eu lieu à la salle de conférence de l'union patronale à Fribourg. Elle s'est tenue le 27 mai 2019.

L'assemblée est l'organe suprême de l'association.
Ses principales missions ressortent des statuts:

- élire les membres du conseil d'administration et le président
- désigner le secrétariat
- ratifier les conventions de délégations de tâches et de compétences
- ratifier les documents de fonctionnement et les procédures
- approuver les budgets et les comptes
- définir les objectifs stratégiques et qualitatifs
- approuver les rapports du conseil d'administration

Principales décisions 2019 de l'Assemblée

- l'approbation du rapport annuel 2018
- l'approbation des comptes 2018
- l'approbation des budgets 2019
- la nomination de Fiducum SA comme organe de révision pour l'année 2020

2 Conseil d'administration (CA)

Membre	Fonction – profession	Entrée en fonction
Jacques Piller	Président – avocat	2015
Jacques Vial	Vice président – entrepreneur	2002
Armand Jaquier	Secrétaire régional UNIA	2000
Jean-Daniel Wicht	Directeur FFE/FBV	2000
Thierry Jaquet	Secrétaire syndical SYNA	2011
Mike Aguet	Responsable de l'inspectorat	2014
Nombre de séances	17	
Mutation	–	

Le conseil d'administration est l'organe d'exécution de l'inspectorat.

De nombreuses compétences lui ont été déléguées par l'assemblée:

- valider les documents de fonctionnement de l'inspectorat
- entériner les budgets
- choisir et engager le personnel
- valider les documents contractuels des inspecteurs
- traiter les affaires courantes
- exécuter les tâches que l'assemblée lui délègue
- veiller à l'exécution correcte des tâches déléguées par des tiers
- préparer et convoquer les assemblées ordinaires et extraordinaires

Principales actions et décisions 2019 du Conseil d'administration

Mandats de prestations avec l'Etat de Fribourg

Depuis l'acceptation de la nouvelle loi par le Grand Conseil du canton de Fribourg, la collaboration et les discussions ont été étroites avec le SPE. Le but est de définir un nouveau mandat de prestations entre le SPE et l'ICF afin de contrôler correctement le travail au noir sur les chantiers.

Futurs mandats de prestations avec des CP

En 2019, certaines CP et l'ICF ont décidé de mettre à jour leur mandat de prestations. La bonne collaboration avec celles-ci a grandement facilité la tâche.

Affaire du personnel

Les affaires courantes du personnel sont traitées lors des rencontres mensuelles du CA.

Engagement du personnel

L'Inspectorat n'a pas fait d'engagement en 2019. Cependant, après l'acceptation de la nouvelle LEMT, le Grand Conseil souhaite un renforcement des contrôles du TN sur les chantiers. Des forces supplémentaires sont à envisager.

Contrôle du travail du samedi

Les contrôles s'effectuent en binôme entre les inspecteurs auxiliaires du samedi et les inspecteurs fixes à 100% à l'Inspectorat. L'objectif premier est de répondre aux diverses demandes.

Affaires courantes

Les affaires courantes font l'objet d'un point « Communications » à l'ordre du jour de chaque réunion. Des décisions sont régulièrement prises pour les régler.

Suivi des contrôles

Un point « État des contrôles » est aussi porté à l'ordre du jour de chaque séance. Un document présentant plusieurs « tableaux de bord » permet de suivre l'avancement des divers mandats.

3 Responsable de l'inspectorat

Nombre de personnes 1

Le responsable est la plaque tournante de l'inspectorat. Il assume la gestion et le suivi des séances des organes de l'inspectorat, tient les comptes, règle les affaires courantes, prépare les budgets, traite les rapports des inspecteurs. À partir de février 2012, il assume aussi la responsabilité et le suivi du traitement des dossiers Ldét pour les commissions paritaires mandantes. Le responsable gère les ressources humaines, en l'occurrence les collaborateurs et collaboratrices qui lui sont subordonnés.

Les tâches à assimiler ont été diverses. Parmi celles-ci, on peut relever :

- gestion administrative et financière de l'inspectorat
- suivi des inspecteurs
- ressources humaines
- tâches administratives liées à l'engagement des collaborateurs
- formation
- aide au traitement des dossiers par les collaboratrices
- élaboration et mise à jour de documents types
- entretien de la base de données pour gérer le traitement des dossiers
- création de nouveaux documents contractuels
- organisation de rencontres avec des tiers et préparation de documents
- organisation de séances internes (conseil d'administration et personnel) et préparation de documents
- transmission des rapports
- suivi des contrôles du travail du samedi
- traitement des affaires courantes

4 Inspectorat

Responsable de l'inspectorat	Mike Aguet	1.0 EPT
Contrôle des chantiers	Eric Moret	1.0 EPT
	Dominique Mossu	1.0 EPT
	Huseyin Kabayel	1.0 EPT
Secrétariat et traitement des dossiers Ldét	Emanuela Riedo	0.6 EPT
	Stéphanie Sautaux-Brodard	0.5 EPT
	Nadine Morand	0.6 EPT
Contrôle du samedi (aides inspecteurs)	Bertrand Dumas	
	Elia Collaud	
	Pierre Gross	

L'inspectorat se subdivise en deux secteurs soit:

- le contrôle des chantiers, réalisé par les inspecteurs
- le traitement des dossiers, exécutés par les collaboratrices administratives

Ces deux secteurs sont dirigés par le responsable de l'inspectorat. Il en assume la coordination, car ils ne peuvent être complètement séparés. L'un traitant les rapports de l'autre, ils sont amenés à collaborer régulièrement entre eux.

L'inspectorat réalise l'ensemble des contrôles. Tous, quelle que soit leur nature, font l'objet d'un rapport écrit de tant de la part des inspecteurs que des collaboratrices administratives. Ceux-ci doivent représenter une image, la plus explicite possible, de la situation au moment du constat. Ils doivent être de qualité, car l'inspectorat s'engage à fournir des rapports exploitables conformément aux missions demandées. La répartition judicieuse des contrôles est un point délicat: ils doivent être répartis de manière uniforme sur l'ensemble du canton et toucher tout genre d'entreprises (grandes ou petites).

Dans le cadre des contrôles Ldét, les collaboratrices administratives instruisent les dossiers et rendent des décisions de sanction et/ou de classement.

Activités du secteur contrôle des chantiers

La réalisation de contrôles sur les chantiers est la principale mission des inspecteurs.

Au cours de l'année 2019, ils ont été réalisés dans les domaines suivants :

- **travail au noir**
mandat de l'Etat
- **conditions de travail fixées dans les conventions collectives**
mandat des CP
- **travail détaché**
mandat des CP
- **environnement, élimination des déchets, traitement de l'eau et de l'air**
mandat de l'Etat

Activités du secteur traitement des dossiers

Le traitement des rapports découlant des contrôles des travailleurs détachés et des missions de contrôles des conditions de travail est les activités de ce secteur. Elles ont engendré de nombreuses tâches telles que :

- la consolidation des procédures mises en place
- la mise à jour de documents types
- des contacts avec le Secrétariat à l'économie (SECO)
- des rencontres avec les commissions paritaires
- les demandes d'informations aux entreprises
- l'analyse des dossiers
- la rédaction et la transmission de dénonciations d'entreprise à l'Autorité cantonale
- la rédaction et la transmission de décisions
- l'établissement et la transmission de rappels
- les statistiques

Ce secteur s'est aussi occupé de l'ensemble des transmissions des rapports à diverses institutions concernées. Si nécessaire, ils ont aussi accompagné l'envoi des rapports de courriers spécifiques notamment pour les contrôles relatifs à l'environnement.

Rapport financier

L'état financier de l'Inspectorat chantiers Fribourg est équilibré grâce à son nouveau système.

Objectifs fixés

Pour l'année 2019, les objectifs principaux étaient :

- avoir des comptes équilibrés
- assurer un nouveau système de financement
- remplir les mandats en respectant les objectifs fixés en termes de qualité
- connaître l'appréciation de la qualité de notre travail en rencontrant nos mandataires une fois par an
- rôder les nouvelles structures

Objectifs réalisés

Les mandants de l'ICF, soit l'Etat et les Commissions paritaires (CP) sont les principales sources financières des budgets de l'ICF. En 2017, le capital de l'inspectorat était passé à **-170'242.-**. Dans un premier temps, grâce aux CP et à leur décision d'abandonner les amendes reçues des entreprises de travailleurs détachés, l'ICF a pu relever la tête et passer à un capital de **-66'376.-**. Mais malgré cet énorme effort des commissions paritaires, le système financier du moment était tombé dans l'obsolescence.

Dans une deuxième phase, l'Inspectorat chantiers Fribourg a proposé un nouveau système à ses mandants. Il est basé sur une clef de répartition par rapport aux besoins de ces derniers, soit les équivalents à plein temps. Tous les mandants ont compris que l'ICF dépendait d'eux et ont accepté ce nouveau système.

Cependant, le problème n'était pas totalement résolu. Ce nouveau système permettait à l'ICF de ne plus perdre de l'argent, mais il ne permettait pas de renflouer le capital. C'est pourquoi, dans les budgets de chaque année, nous retrouvons un poste ouvert dans les charges de **20'000.-** afin d'effacer la dette et de l'améliorer chaque année. Ce processus a permis de liquider les comptes courants (amendes Ldét) qui appartenaient aux CP.

A ce jour, le capital est de **29'498.94** et avec de bonnes liquidités. Nous continuons ce système dans les prochaines années jusqu'à ce que les dettes soient

totalelement remboursées. Nous remercions nos mandants pour cette précieuse aide.

Le système de clef de répartition est très transparent et il permet une facile compréhension. Cependant, si une année devait être difficile, la même clef de répartition serait effectuée pour le remboursement. Et à parts égales, si une année devait être en excédent extraordinaire, la même clef de répartition serait utilisée pour une restitution, pour autant que les objectifs ne soient pas atteints.

L'année 2019 était une année référence pour le respect des contrôles et ses quotas. Comme le voudrait notre système, en cas de nos respects des demandes d'objectifs, une ristourne devrait être effectuée. Le cas s'était présenté en 2018. En effet, le quota des contrôles n'est pas atteint, mais l'explication est simple, sans une quantité suffisante d'annonces, il est difficile de respecter les objectifs. Il ne faut surtout pas oublier le nombre de déplacements inutiles par les inspecteurs pour cause de fausses informations dans les annonces émises.

Le CA se félicite de la bonne tenue de ses comptes et de la stabilité de ceux-ci. L'ICF pérennise son état financier ce qui est réjouissant.

Analyses financières

Évolution détaillée des produits

Les produits sont regroupés en 2 catégories facilement identifiables et comparables d'un exercice à l'autre.

Les produits des contrôles contiennent les revenus des divers mandats soit: les contrôles du travail au noir, du travail détaché, des conditions de travail et de la protection l'environnement.

Valeurs en CHF	2016	2017	2018	2019
Produits contrôles	595 366.00	756 407.22	786 995.64	811 520.66
Autres produits	50 500.00	410.55	-69 264.00	22 559.05
Produits exceptionnels	161 809.05			
Total produits	645 866.00	756 817.77	717 731.64	834 079.71

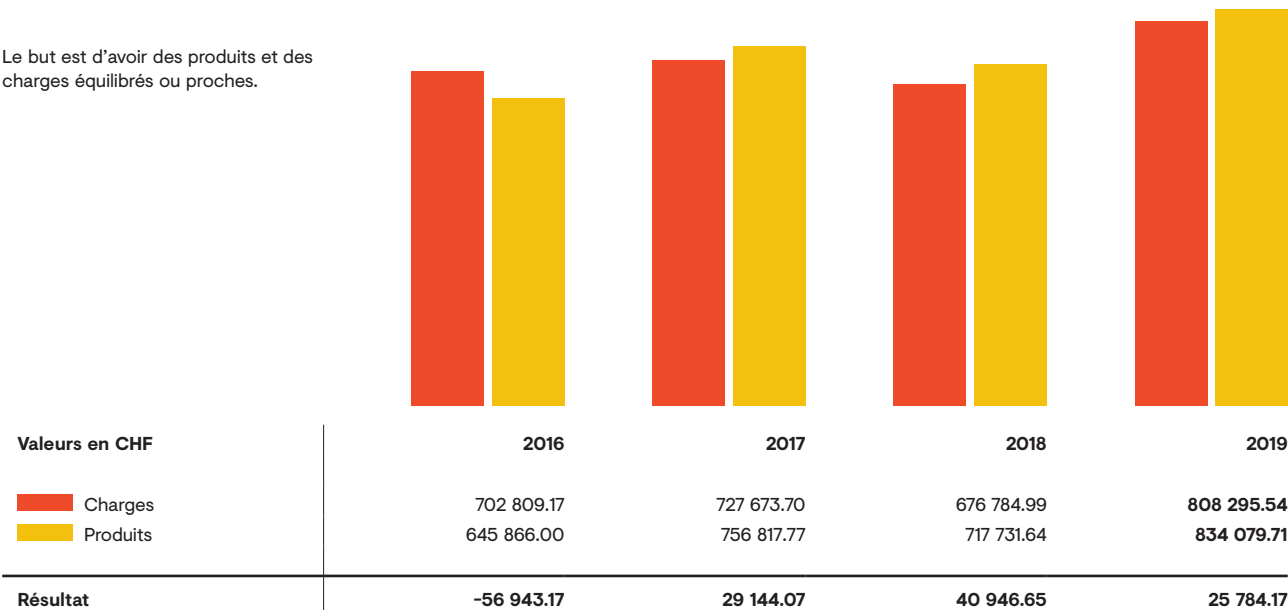
Évolution détaillée des charges

Les charges sont regroupées en 5 catégories. Vu les changements apportés au plan comptable, celles-ci ne correspondent plus à ce qui avait été présenté dans les derniers rapports.

Valeurs en CHF	2016	2017	2018	2019
Inspectorat	575 576.70	579 516.85	593 288.90	620 558.40
Administration	26 424.10	20 444.90	22 711.65	26 830.35
Infrastructures	65 685.70	57 537.40	56 062.10	79 100.48
Fonctionnement	40 460.37	75 967.98	18 167.00	38 021.10
Diverses	-5 337.70	-5 793.43	-13 444.66	43 785.21
Total charges	702 809.17	727 673.70	676 784.99	808 295.54

Évolution globale des produits et des charges

Le but est d'avoir des produits et des charges équilibrés ou proches.

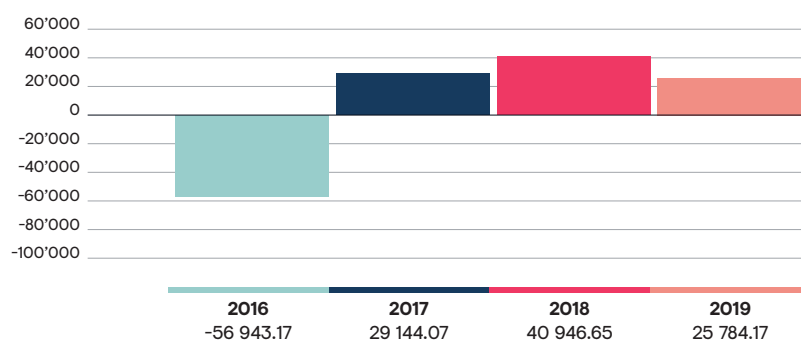


Évolution du résultat

Bien qu'à but non lucratif, l'ICF est gérée comme une entreprise.

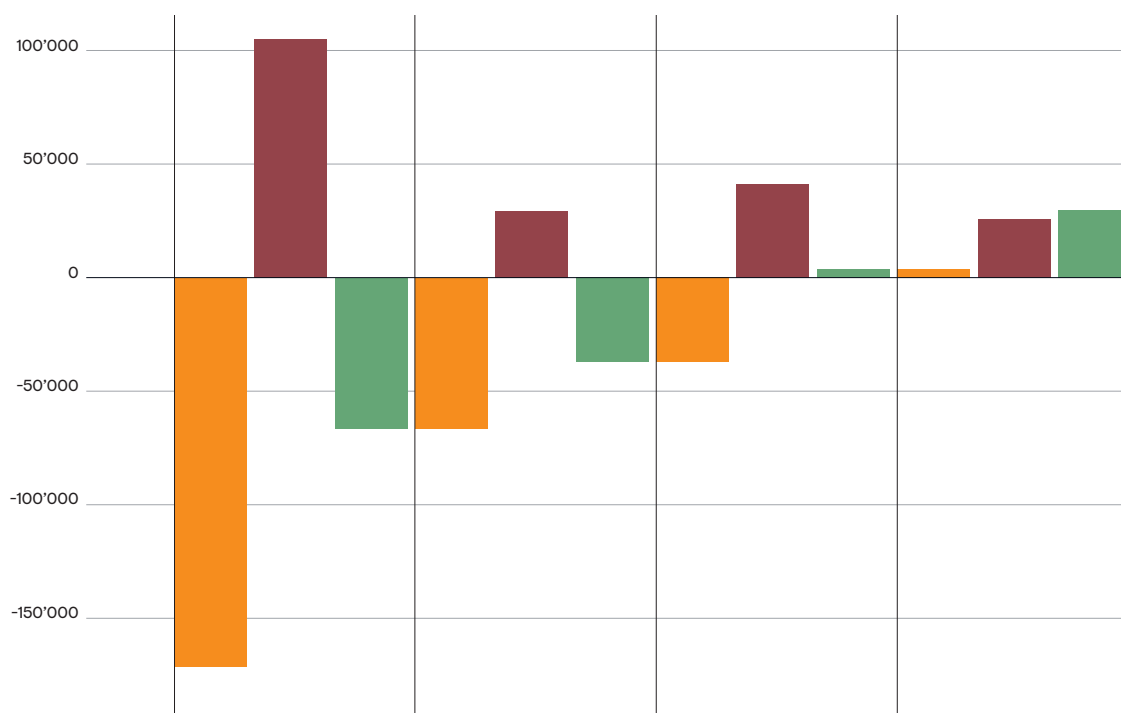
Cependant grâce à son système financier, les charges sont réparties selon les forces de travail demandées par les mandants.

Une clé de répartition est effectuée lors du budget.



Évolution détaillée du capital

Les capitaux représentent la dette de l'ICF.



Valeurs en CHF	2016	2017	2018	2019
Capital année précédente	-171 241.83	-66 375.95	-37 231.88	3 714.77
Résultat	104 865.88	29 144.07	40 946.65	25 784.17
Capital	-66 375.95	-37 231.88	3 714.77	29 498.94

Finances en détail

Comptes 2019 et Budgets 2020.

Bilan

Actifs

N°	Titre du compte	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
1000	Caisse	0.00	0.00	0.00
1010	Compte postal CPC 10-1182145-0	237 703.31	388 754.11	261 294.42
1020	Compte Corner Banca	259.10	832.40	771.20
1100	Débiteurs	44 099.05	27 438.10	117 709.37
1130	Actifs transitoires	12 545.55	4 123.40	3 261.10
1183	c/c LPP	-1 374.90	0.00	0.00
1514	Informatique et téléphonie	7 710.00	4 890.00	4 730.00
1515	Mobilier de bureau	12 480.00	9 960.00	7 460.00
1516	Déménagement 2015	7 820.00	5 860.00	4 390.00
TOTAL DES ACTIFS DU BILAN		321 242.11	441 858.01	399 616.09

Passifs

N°	Titre du compte	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019
2000	Créanciers ordinaires	3 665.70	7 565.65	21 338.85
1136	c/c Fribourg fonds	120 000.00	120 000.00	120 000.00
1146	c/c second œuvre	100 000.00	100 000.00	100 000.00
1131	c/c CP garage	50.00	50.00	0.00
1134	c/c gros œuvre	5 542.51	5 542.51	0.00
1137	c/c CP peinture	2 704.29	2 704.29	0.00
1139	c/c CP bois	5 125.25	5 125.25	0.00
1140	c/c CP technique du bâtiment	99.36	99.36	0.00
1141	c/c CP métal	2 403.08	2 403.08	0.00
1142	c/c CP carrelage	500.00	500.00	0.00
1143	c/c CP électricité	497.00	497.00	0.00
2180	c/c FFE	45 000.00	45 000.00	45 000.00
2300	Passifs transitoires	1 750.00	3 100.00	3 200.00
2303	TVA décompte	11 136.80	25 556.10	10 578.30
2687	Provisions frais de justice	50 000.00	50 000.00	0.00
2685	Provision chiffre d'affaire à restituer	0.00	70 000.00	0.00
2689	Provisions investissements	10 000.00	0.00	0.00
2691	Provision loyers	0.00	0.00	20 000.00
2693	Provision Ldét COVID19	0.00	0.00	50 000.00
	Capital précédent	3 714.77		
	Bénéfice de l'exercice	25 784.17		
2130	Capital	29 498.94	-37 231.88	3 714.77
TOTAL DES PASSIFS DU BILAN		321 242.11	441 858.01	399 616.09

Produits

N°	Titre du compte	Budgets 2018	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020
	Contrôles travail au noir TN	180 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00	180 000.00
	Contrôles travail détaché Ldét	307 400.00	307 400.00	307 400.00	307 400.00	320 400.00
	Contrôles conventions de travail CN-CCT	138 500.00	138 500.00	162 500.00	163 025.02	171 000.00
	Contrôles protection environnement SEN	160 000.00	161 095.64	160 000.00	161 095.64	173 500.00
	Autres produits	1 100.00	-69 264.00	1 100.00	22 559.05	1 100.00
	TOTAL PRODUITS	787 000.00	717 731.64	811 000.00	834 079.71	846 000.00

Charges

N°	Titre du compte	Budgets 2018	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020
	CHARGES SALARIALES	636 500.00	593 288.90	655 000.00	620 558.40	670 000.00
	Coûts salariaux	628 000.00	590 071.75	645 000.00	616 797.70	654 000.00
	Prestation de travail de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Autres frais du personnel	8 500.00	3 217.15	10 000.00	3 760.70	16 000.00
	CHARGES ADMINISTRATIVES	26 500.00	22 711.65	26 500.00	26 830.35	27 500.00
	Séances bureau direction et assemblée générale	19 000.00	15 074.10	19 000.00	19 329.70	20 000.00
	Comptabilité	7 500.00	7 637.55	7 500.00	7 500.65	7 500.00
	INFRASTRUCTURES	67 400.00	56 062.10	66 400.00	79 100.48	71 400.00
	Locaux	33 200.00	31 176.30	33 200.00	50 932.65	38 200.00
	Téléphones, informatique	23 000.00	16 373.50	22 000.00	21 291.58	22 000.00
	Mobilier et machines de bureau	200.00	0.00	200.00	816.40	200.00
	Amortissements	11 000.00	8 512.30	11 000.00	6 059.85	11 000.00
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	63 900.00	18 167.00	70 400.00	38 021.10	84 400.00
	Frais de communications	4 000.00	2 238.40	4 000.00	3 626.25	11 500.00
	Économat	9 000.00	6 192.25	8 500.00	4 338.70	6 900.00
	Frais de déplacement	19 900.00	17 496.20	19 900.00	17 938.70	20 000.00
	Subsistance	10 000.00	10 347.55	10 000.00	10 890.30	10 500.00
	Déficit	20 000.00	-20 000.00	20 000.00	0.00	20 000.00
	Mandat externe	0.00	650.00	0.00	0.00	0.00
	Frais juridique	0.00	0.00	6 000.00	0.00	13 500.00
	Assurance commerciale	1 000.00	1 242.60	2 000.00	1 227.15	2 000.00
	FRAIS FINANCIERS	-7 300.00	-13 444.66	-7 300.00	-6 214.79	-7 300.00
	Frais financiers divers	-7 300.00	-13 444.66	-7 300.00	-6 214.79	-7 300.00
	CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	50 000.00	
	Charges extraordinaires, COVID19	0.00	0.00	0.00	50 000.00	
	TOTAL CHARGES	787 000.00	676 784.99	811 000.00	808 295.54	846 000.00

Résultats

N°	Titre du compte	Budgets 2018	Comptes 2018	Budget 2019	Comptes 2019	Budget 2020
	Total des produits	787 000.00	717 731.64	811 000.00	834 079.71	846 000.00
	Total des charges	787 000.00	676 784.99	811 000.00	808 295.54	846 000.00
	RÉSULTAT	0 .00	40 946.65	0.00	25 784.17	0.00

Rapport de l'organe de révision des comptes annuels 2019

période du 01.01 au 31.12.2019

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale des membres de l'Inspectorat chantiers Fribourg, Givisiez

[Le rapport original est consultable à l'inspectorat]

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Inspectorat chantiers Fribourg pour l'exercice arrêté au 31.12.2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Annexe aux comptes

Art. 959 C al. 1.1

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962 CO).

Les actifs immobilisés représentent des biens comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de revient et frappés d'un amortissement annuel, prorata temporis, aux taux usuels dictés par la notice A 1995 de l'impôt fédéral direct. A chaque boucllement, une réflexion est faite entre la valeur du marché actuelle et la valeur comptable. Il n'y a donc en aucun cas une surévaluation de ces actifs.

Art. 959 C al. 2.2

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10.

Art. 959 C al. 2.7

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Dette envers l'institution de prévoyance professionnelle	0.00	0.00	0.00

Art. 959 C al 2.13

Evénements survenus après la date du Bilan
— néant

Répartition du résultat

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Résultat net de l'exercice	25 784.17	40 946.65	15 162.48
Report des résultats antérieurs	3 714.77	(37 231.88)	(40 946.65)
TOTAL À DISPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	29 498.94	3 714.77	(25 784.17)
RÉPARTITION DU RÉSULTAT			
Attribution à la réserve légale	0.00	0.00	0.00
Dividende	0.00	0.00	0.00
Report à compte nouveau	29 498.94	3 714.77	(25 784.17)
TOTAL DU RÉSULTAT RÉPARTI	29 498.94	3 714.77	(25 784.17)

Fiducum SA

Andreas Berger

Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Herbert Schaller

Expert diplômé en finance
et controlling
Expert-réviseur agréé

Marly, le 22 juin 2020

Statistiques

Les rapports établis par l'Inspectorat chantiers Fribourg contiennent énormément d'informations. Celles-ci sont représentées graphiquement.

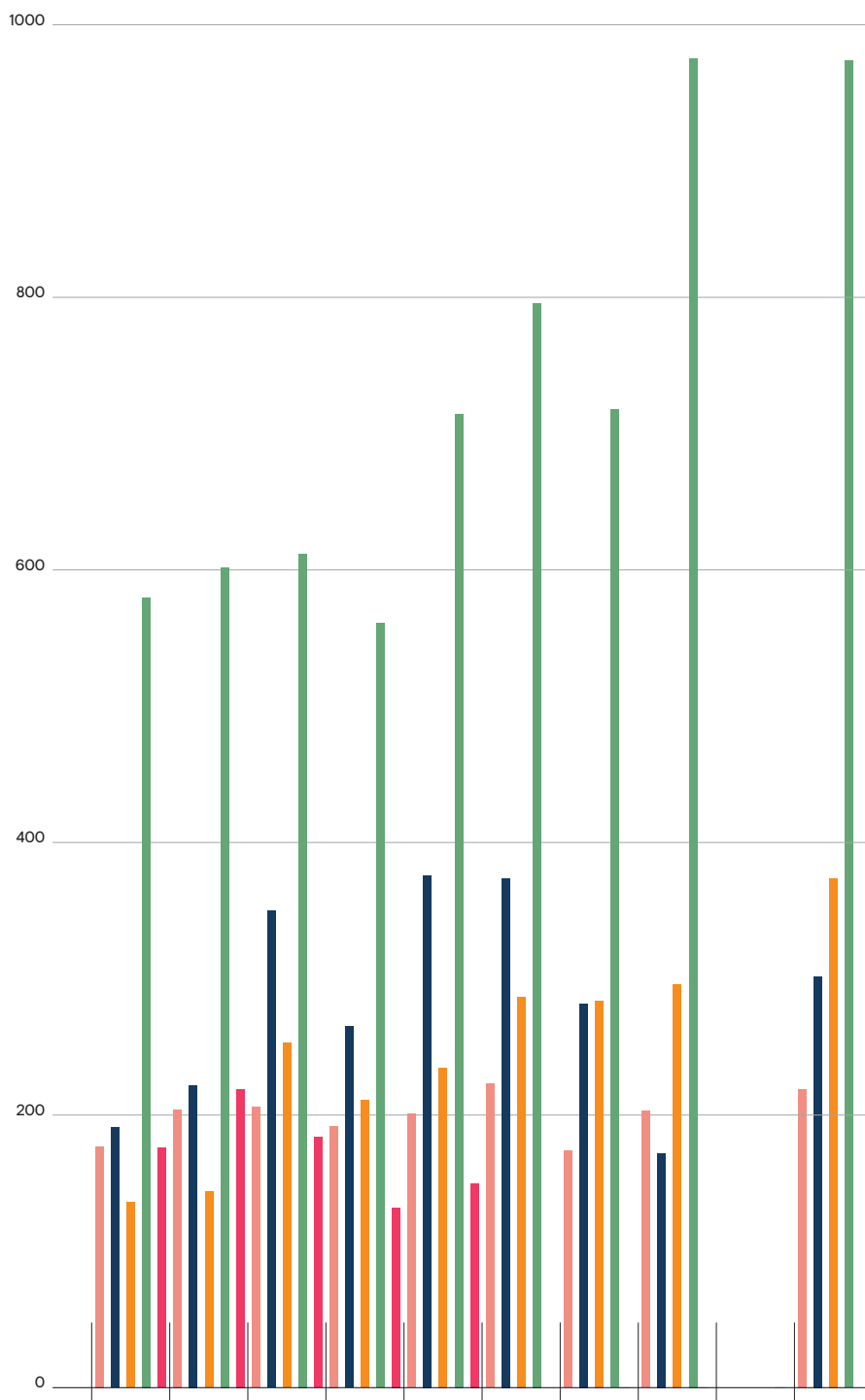
Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travail au noir TN	177	204	206	192	201	223	174	203	219
Travail détaché Ldét	191	222	350	265	376	374	282	172	302
Conventions de travail CN-CCT	136	144	253	211	235	287	284	296	374
Gestion des déchets GD	580	602	612	561	715	796	718	976	974
SUVA	176	219	184	132	150	-	-	-	-

Contrôle en général

Evolution du nombre de contrôles par type

Contrôles Ldét par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	40	19	-21
Métal	40	46	+6
Bois	146	137	-9
Plâtrerie peinture	24	25	+1
Technique CSV	44	41	-3
Électricité	29	25	-4
Nettoyage	1	2	+1
Carrelage	12	4	-8
Echafaudage	3	0	-3
Isolation	2	2	0
Enveloppe des édifices	5	0	-5
Total	346	302	-44

Contrôles CT / CCT par commission

	Prévu	Réalisé	Solde
Gros-œuvre	100	105	+5
Métal	10	15	+5
Bois	39	50	+11
Plâtrerie peinture	55	71	+16
Technique CSV	27	28	+1
Electricité	16	23	+7
Nettoyage	50	51	+1
Carrelage	12	18	+6
Echafaudage	3	3	0
Isolation	3	5	+2
Enveloppe des édifices	5	5	0
Total	320	374	+54

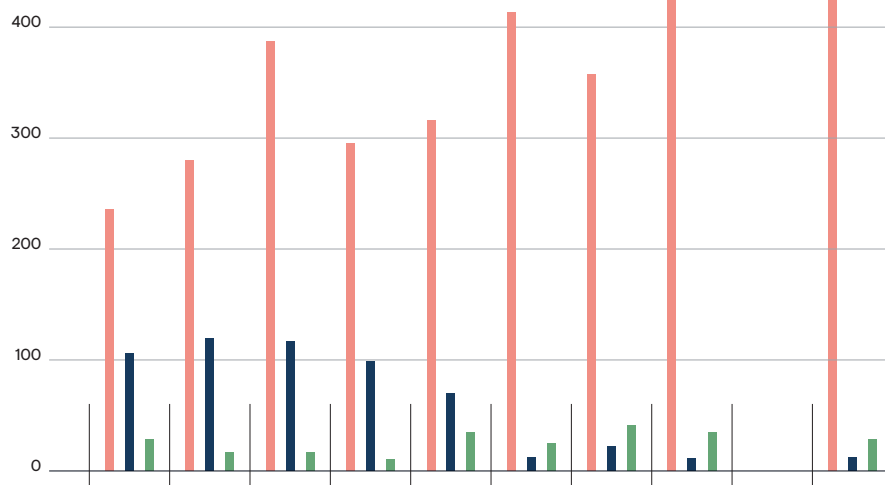
Travail au noir

Evolution du nombre d'ouvriers contrôlés

Précisions

Mis à part les ouvriers en fuite, ceux présents sur le chantier au moment d'un contrôle ne sont pas forcément auditionnés.

Certains ayant déjà fait l'objet de plusieurs vérifications, une nouvelle interview est inutile.



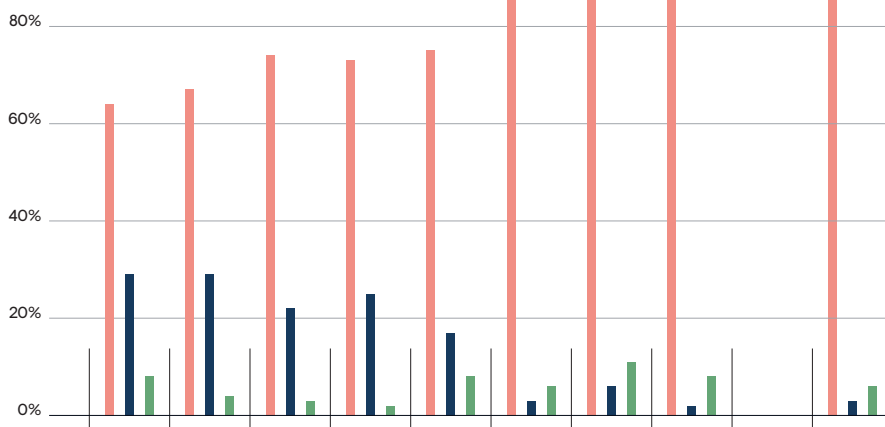
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contrôlés	236	280	387	295	316	413	357	435	455
Présents, non contrôlés	106	119	117	99	70	12	22	11	12
En fuite	28	17	17	10	35	25	41	35	28

Travail au noir

Evolution des taux de contrôles des employés

Précisions

Le taux des ouvriers contrôlés est issu du rapport entre les ouvriers vus et les ouvriers contrôlés.



Valeurs en pourcentage %	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contrôlés	64	67	74	73	75	92	94	98	98
Présents, non contrôlés	29	29	22	25	17	3	6	2	3
En fuite	8	4	3	2	8	6	11	8	6

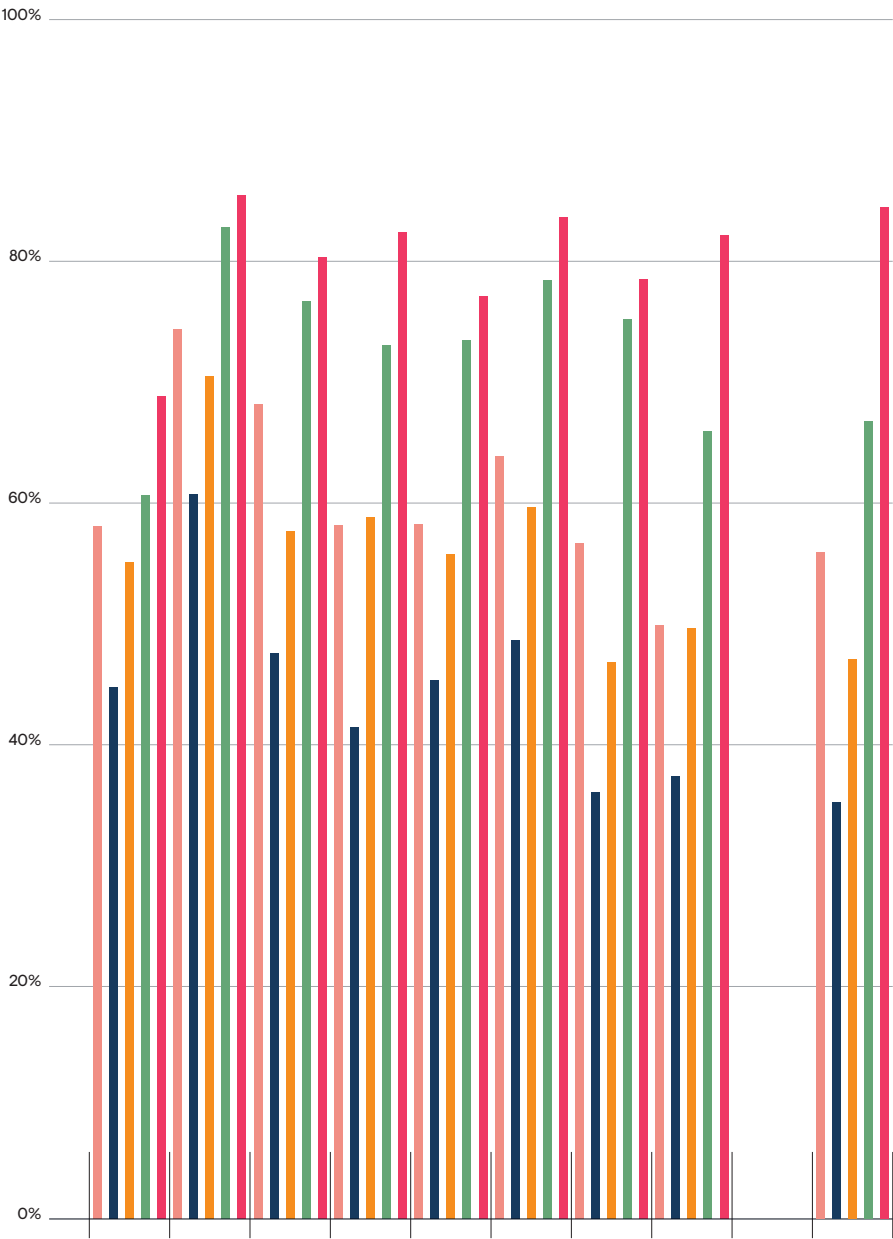
Travail au noir

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employées

Précisions

Les taux indiqués dans ce graphique représentent le taux des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100 % n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer », ce qui nécessite une vérification des instances concernées.



Valeurs en pourcentage %

- Rapports contractuels
- Déclarations aux assurances sociales
- Déclarations aux institutions fiscales
- Travail lors de perception d'indemnités
- Autorisation de séjour/ travail

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
58	75	69	58	58	64	57	50	56
45	61	48	41	45	49	36	37	35
55	71	58	59	56	60	47	50	47
61	83	77	73	74	79	76	66	67
69	86	81	83	78	84	79	83	85

Travail détaché

Nombre d'annonces d'entreprises étrangères pour travailler en Suisse

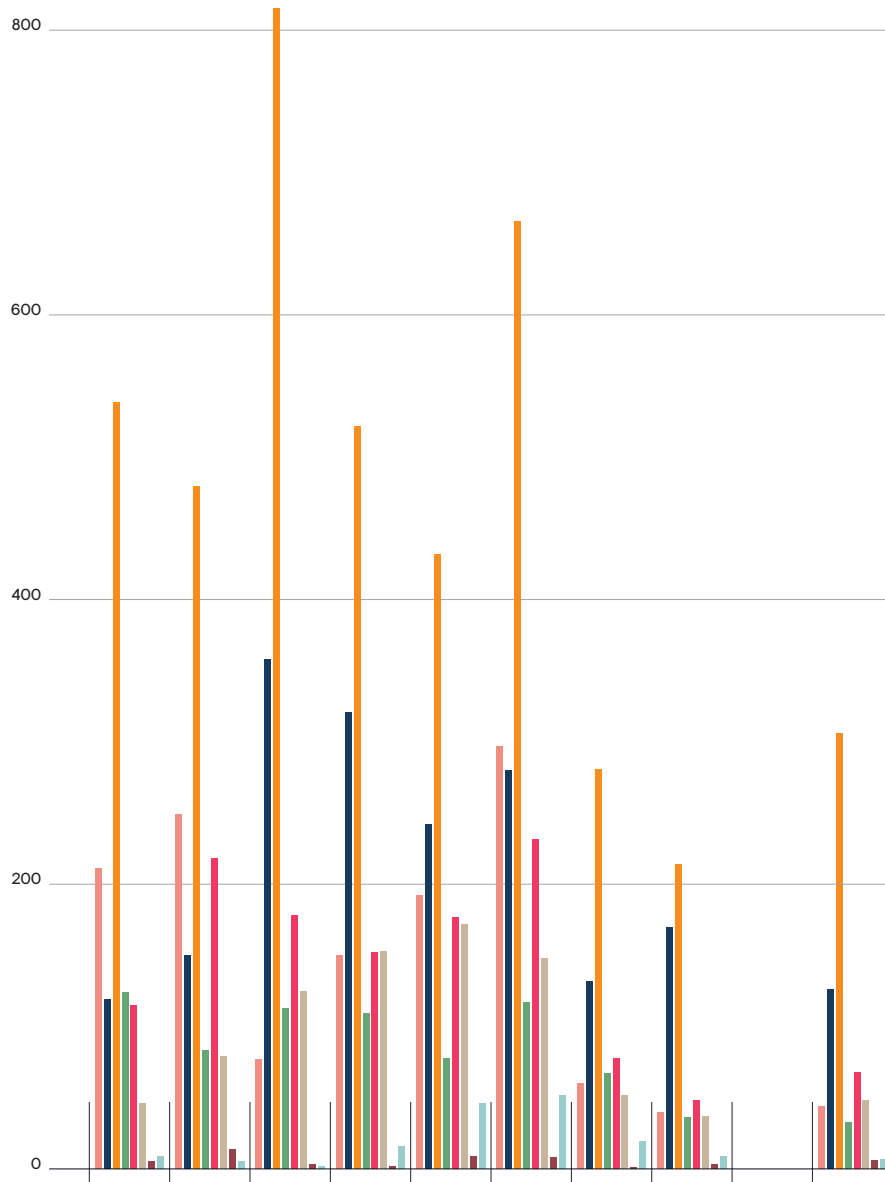
Précisions

Ce graphique représente le nombre d'annonces faites par les entreprises étrangères pour leur personnel venant travailler en Suisse pour une durée de moins de 90 jours.

Bien que représentative, la répartition par secteur n'est pas rigoureusement exacte.

Fréquemment, lors de leurs visites, les inspecteurs doivent corriger le secteur indiqué, car l'entreprise s'est trompée lors de l'annonce.

Les secteurs ont été classés dégressivement en fonction du total d'annonces reçues au cours de l'année 2014.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Gros-œuvre	211	249	77	150	192	297	60	40	44
Métal	119	150	358	321	242	280	132	170	126
Bois	539	480	816	522	432	666	281	214	306
Plâtrerie peinture	124	83	113	109	78	117	67	36	33
Technique CSV	115	218	178	152	177	232	78	48	68
Electricité	46	79	125	153	172	148	52	37	48
Nettoyage	5	14	3	2	9	8	1	3	6
Carrelage	9	6	2	16	46	52	19	9	7
Echafaudage	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Total	1168	1279	1672	1425	1348	1800	690	557	648

Conventions collectives de travail (CN-CCT)

Taux d'éléments corrects par type, suite à l'audition des employées

Précisions

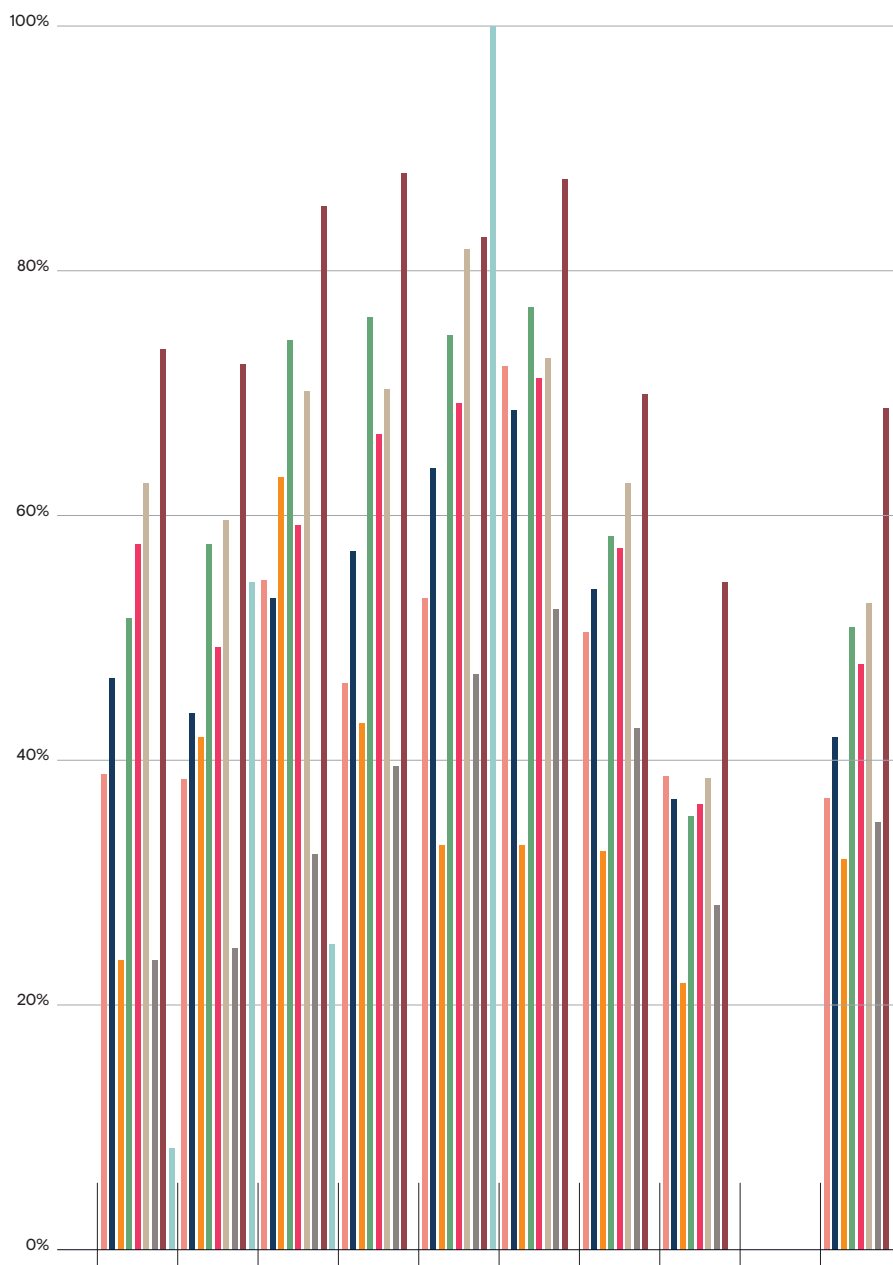
Les taux indiqués dans ce graphique représentent le pourcentage des employés contrôlés dont le statut serait en ordre.

La différence entre ce taux et le 100% n'est pas le taux des soupçons d'infractions, car un certain nombre de dossiers porte la mention « à déterminer ».

Ceux-ci nécessitent un examen par les instances concernées.

Pour l'instant, les commissions paritaires ne communiquent pas le résultat de leurs investigations.

Il n'est donc pas possible de connaître le taux effectif des infractions.



Valeurs en pourcentage %

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Salaires	47	38	55	46	53	72	50	47	37
Salaires pendant les vacances et jours fériés	47	44	53	57	64	69	54	45	42
Horaires de travail	24	42	63	43	33	33	33	27	32
Supplément de salaires	52	58	74	76	75	77	58	43	51
Indemnisation frais de logement et de repas	58	49	59	67	69	71	57	44	48
Indemnisation temps de déplacement	63	60	70	70	82	73	63	47	53
Déductions sur salaires (propres aux CCT)	24	25	32	40	47	52	43	34	35
Annonce / autorisation hors horaire normal	74	72	85	88	83	87	70	66	69
Statut travailleur indépendant	8	55	25	0	100	0	0	0	0

Environnement – Élimination des déchets

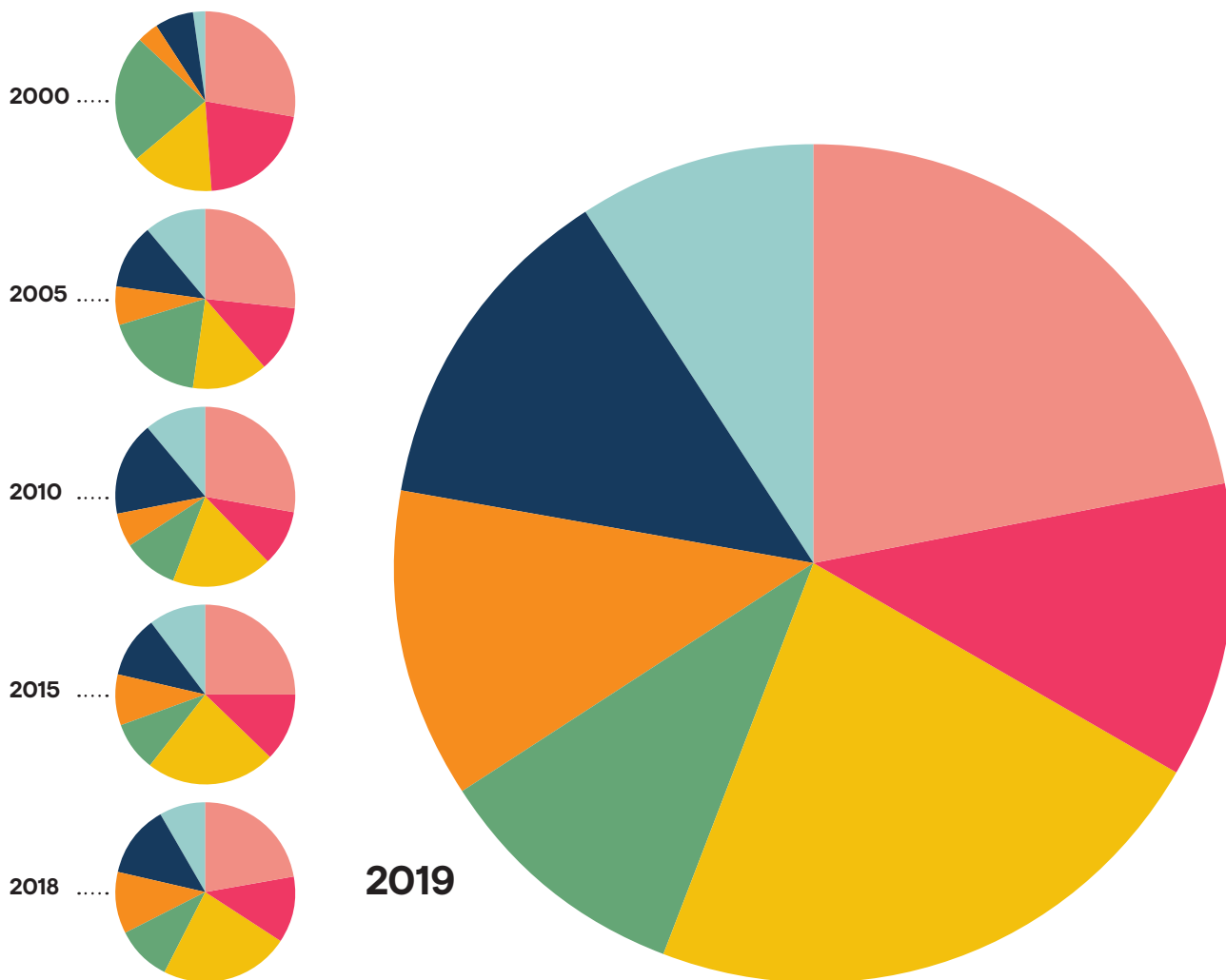
Evolution des contrôles

Précisions

Le graphique montre les contrôles de la gestion des déchets sur les chantiers.

Ces contrôles ont débuté en 2000.

Certaines années sont cachées volontairement pour ne pas surcharger la lecture.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
2000	824	233	28%	175	21%	123	15%	189	23%	29	4%	56	7%	19	2%
2005	670	178	27%	82	12%	95	14%	121	18%	44	7%	83	12%	67	10%
2010	537	148	28%	56	10%	98	18%	52	10%	32	6%	90	17%	61	11%
2015	556	140	25%	69	12%	129	23%	52	9%	51	9%	60	11%	55	10%
2018	612	135	22%	75	12%	141	23%	63	10%	66	11%	82	13%	50	8%
2019	613	134	22%	70	11%	137	23%	62	10%	72	12%	81	13%	57	9%

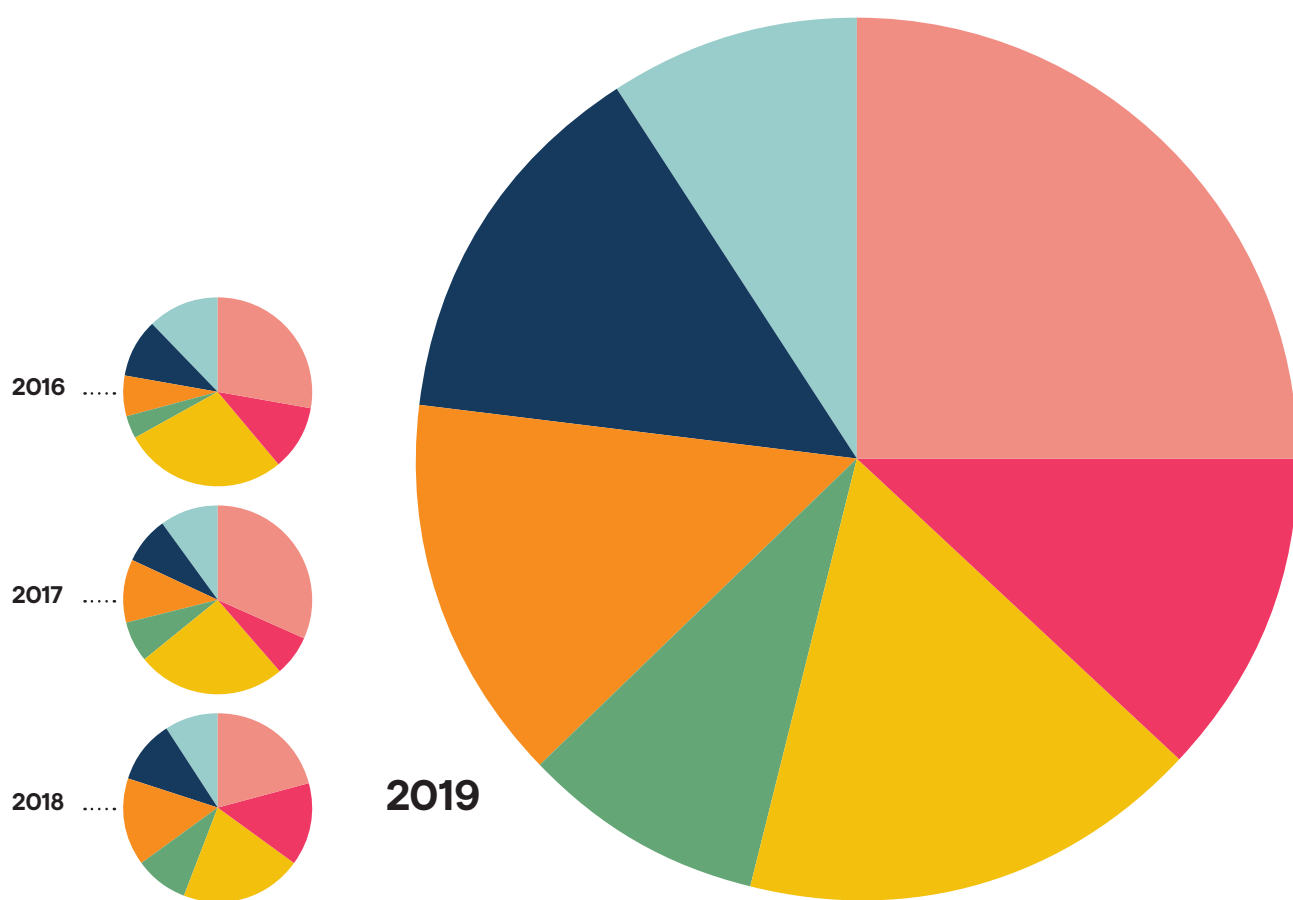
Environnement – Gestion de l'eau

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion des eaux a débuté dans l'année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
2016	151	42	28%	16	11%	42	28%	7	4%	11	7%	15	10%	18	12%
2017	178	57	32%	12	7%	46	26%	12	7%	19	11%	15	8%	17	10%
2018	163	34	21%	23	14%	34	21%	15	9%	24	15%	18	11%	15	9%
2019	161	40	25%	20	12%	28	17%	14	9%	23	14%	22	14%	14	9%

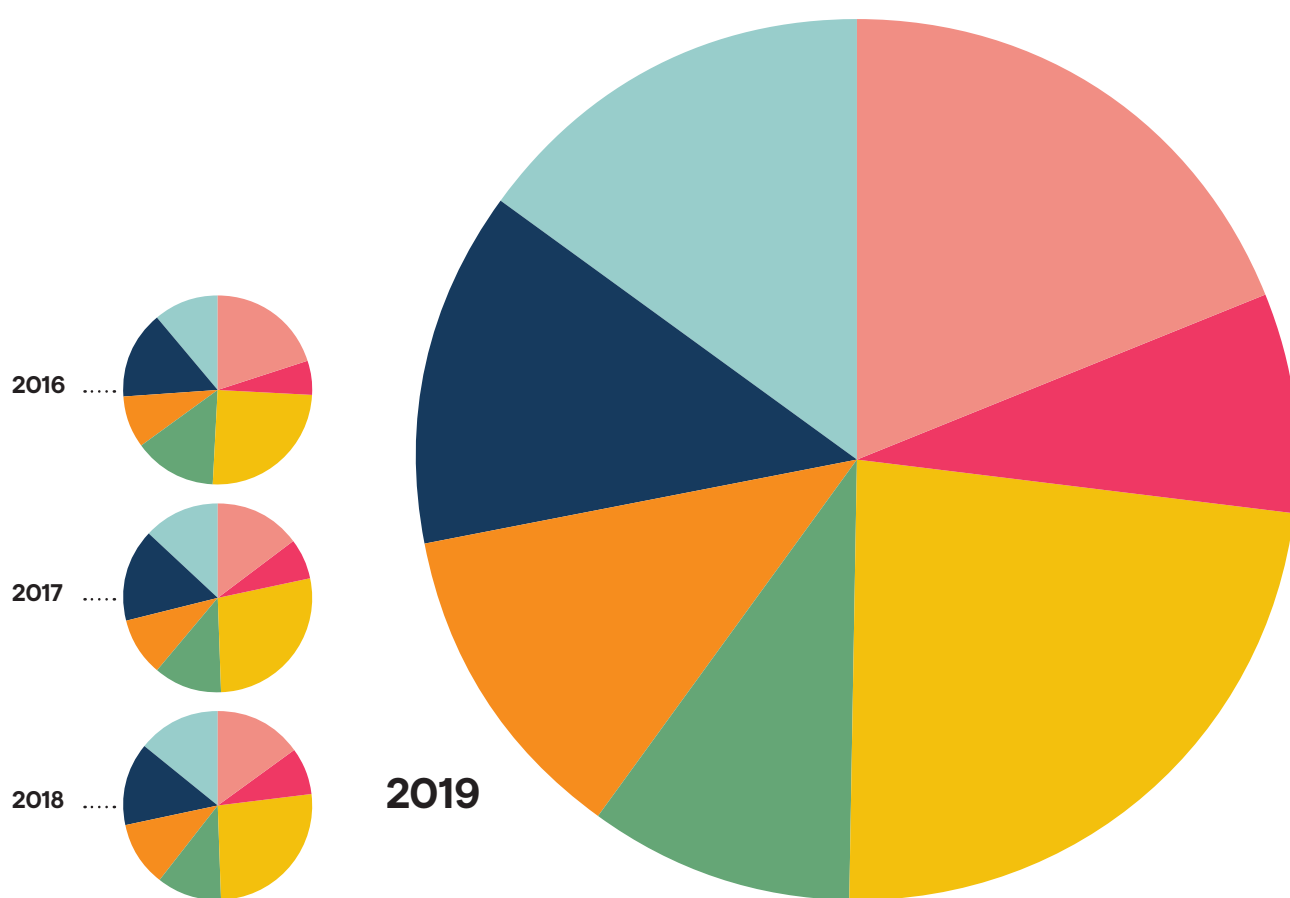
Environnement – Gestion de l'air

Evolution des contrôles

Précisions

Le contrôle de la gestion de l'air a débuté dans l'année 2014.

Cependant les statistiques sont prises en considération depuis le début 2015.



Année	Total	Sarine		Singine		Gruyère		Lac		Glâne		Broye		Veveyse	
2016	226	45	20%	14	6%	57	25%	32	14%	21	9%	33	15%	24	11%
2017	191	29	15%	13	7%	53	28%	22	12%	20	10%	30	16%	24	13%
2018	201	30	15%	17	8%	52	26%	22	11%	23	11%	29	14%	28	14%
2019	200	38	19%	16	8%	47	23%	19	10%	24	12%	26	13%	30	15%

Références

Membres de l'inspectorat

**Fédération Fribourgeoise
des Entrepreneurs**
Route André Pillier 29
1762 Givisiez

Union Patronale du Canton de Fribourg
Route de l'Hôpital 15
1700 Fribourg

Syndicat SYNA, région Fribourg
Route du Petit-Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

Syndicat UNIA, région Fribourg
Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

Comptabilité

fiduFR SA
Rue de la Gruyère 75
1632 Riaz

Organe de contrôle

Fiducum SA
Route de Fribourg 15
1723 Marly

Mandants

Service Public de l'Emploi (SPE)
Boulevard de Pérolles 25
1700 Fribourg

Service de l'Environnement (SEn)
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)
SO-TB-ME**
p.a Route des Arsenaux 15
1700 Fribourg

**Commission Paritaire (CP)
GO**
p.a Route André Pillier 29
1762 Givisiez

**Commissions Paritaires (CP)
EL-NE-BO**
p.a Petit Moncor 1
1752 Villars-sur-Glâne

Inspectorat

Inspectorat chantiers Fribourg
Route des Fluides 7
1762 Givisiez

Secrétariat
T +41 26 460 84 90
F +41 26 460 84 98

Dénonciation
T +41 26 460 84 99

www.ins-fr.ch

Impressum

Concept éditorial & graphisme
Damien Seydoux
hello@damienseydoux.ch

Impression
cricprint, imprimerie coopérative
Chemin des Sources 1
1723 Marly



Inspectorat chantiers Fribourg
Baustelleninspektorat Freiburg